

Gland, le 2 décembre 2019

## Rapport de la Commission des finances Préavis municipal n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG; 1 <sup>er</sup> membre
M.	Georges Grandjean	GdG; rapporteur
M.	David Biemmi	GdG
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M.	Eric Dällenbach	PLR
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 11, 14, 21, 28 novembre et 2 décembre 2019

### Excusés

Le 14 novembre: Rasul Mawjee et Jérôme Frachebourg

Le 28 novembre: Isabelle Wegmann et David Biemmi

### Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, Municipal des finances et M. Julien Ménoret, boursier communal présents lors de la séance du 21 novembre. Ils ont répondu avec beaucoup de précisions à nos questions et mis à disposition de la COFIN des listings précisant les évolutions dans le temps de nombreuses composantes des finances de notre commune.

### Préambule

La Commission des finances précise que le Conseil communal vote uniquement le budget. Les dépenses prévues dans le plan des investissements ne seront votées que lorsque la Municipalité présentera les préavis en relation avec les différents objets.

Ce budget pour l'année 2020 présente un important déficit s'élevant à CHF 3'544'755.- et une marge d'autofinancement faible de CHF 1'963'955.- Néanmoins, plusieurs éléments permettent d'espérer une amélioration de cette situation.

Les charges des différents dicastères, comme vous pourrez le lire dans le préavis et dans notre rapport ci-dessous, sont bien maîtrisées. Nous constatons que l'augmentation des montants à verser au titre des participations Cantonales perdure. Nouvellement, nous enregistrons une très forte augmentation des coûts de l'accueil préscolaire (CHF +523'200.-).

## Informations

Valeur du point d'impôts : Le budget a été calculé sur la base du taux d'imposition, diminué de 1,5 %, à 61% après la reprise par le Canton de l'entier du financement des dépenses de l'AVASAD. Malgré cette baisse et la diminution de l'imposition des entreprises en lien avec la mise en application de la RIE III dès 2019, on note une augmentation de la valeur du point d'impôt.

Ce constat fait que pour la 2ème année consécutive, en vertu de l'introduction d'un nouveau palier d'écrêtement, Gland participe pour une plus grande part au financement de la facture sociale (comptes 2018 : CHF 0.00, budget 2019 : CHF 96'040.00, budget 2020 : CHF 610'795.00).

Facture sociale et péréquation : Les négociations pour la reprise de l'entier de la facture sociale par le Canton sont très avancées. En juin dernier, le Canton et l'UCV ont annoncé un accord allant dans ce sens. Néanmoins, les discussions sur les modalités vont se poursuivre jusqu'en octobre 2020. Le processus législatif et parlementaire suivra également son cours jusqu'à la décision finale. Parallèlement, la péréquation intercommunale sera abordée. Il n'est pas exclu que l'UCV organise une consultation auprès des communes dans le courant de l'année prochaine.

La Municipalité ne voit pas de nécessité immédiate d'interférer dans les travaux en cours de l'UCV et du Canton au sujet de ces réformes, mais la COFIN est d'avis qu'une certaine pression doit être exercée par la Municipalité par tous les moyens disponibles.

La marge d'autofinancement budgétée (CHF 1'963'955.-) est l'une des plus faibles en comparaison des marges d'autofinancement réalisées ces dernières années. Il convient toutefois de noter que les résultats découlant des comptes sont systématiquement supérieurs à ceux budgétés.

Moyenne des marges d'autofinancement budgétées de 2009 à 2018 : CHF 3.466 Mio.

Moyenne des marges d'autofinancement réalisées de 2009 à 2018 : CHF 8.117 Mio.

En raison des recours en lien avec les permis de construire des premiers lots de la Combaz, les revenus des taxes seront encaissés en 2020. Le report probable de l'exercice 2019

De plus, les résultats des comptes d'impôts aléatoires sont généralement sous-estimés. L'évolution de la population et le développement économique des sociétés glandoises laissent espérer une amélioration de cette marge.

## Analyses des dicastères dans le détail :

### 1- Administration générale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2016.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2016	6'692'750	619'958	6'072'792
Comptes 2017	7'427'084	609'865	6'817'219
Comptes 2018	8'364'271	670'237	7'694'034
Budget 2019	9'641'420	674'000	8'967'420
Budget 2020	9'824'070	805'700	9'018'370
Evolution 2019-20	+ 1.89%	+ 19.54 %	+ 0.57%

Nous constatons une faible augmentation des charges par rapport au budget de l'année 2019 soit 1.89 %. Il est à noter que les comptes 2016 à 2018 se sont chaque fois soldés par des montants meilleurs que prévus. Nous pouvons relever que le budget prévoit une augmentation de 1 EPT au total réparti sur plusieurs postes.

Ceci coûtera environ CHF 82'000.- de plus qu'en 2019 en terme de traitements.

Les augmentations des charges salariales globales se montent à CHF 346'900.- Elles proviennent notamment des augmentations individuelles, de l'indexation des salaires, des primes de jubilés et de la création de postes opérés en 2019.

Concernant l'évolution des charges de personnel, nous considérons qu'elles sont contenues dans ce budget 2020.

Les autres faits relevant de l'administration générale, en particulier, font l'objet d'un complément ci-dessous notamment l'augmentation du prix de l'électricité, la nouvelle stratégie informatique, l'augmentation des primes SUVA et le développement grandissant des manifestations sportives.

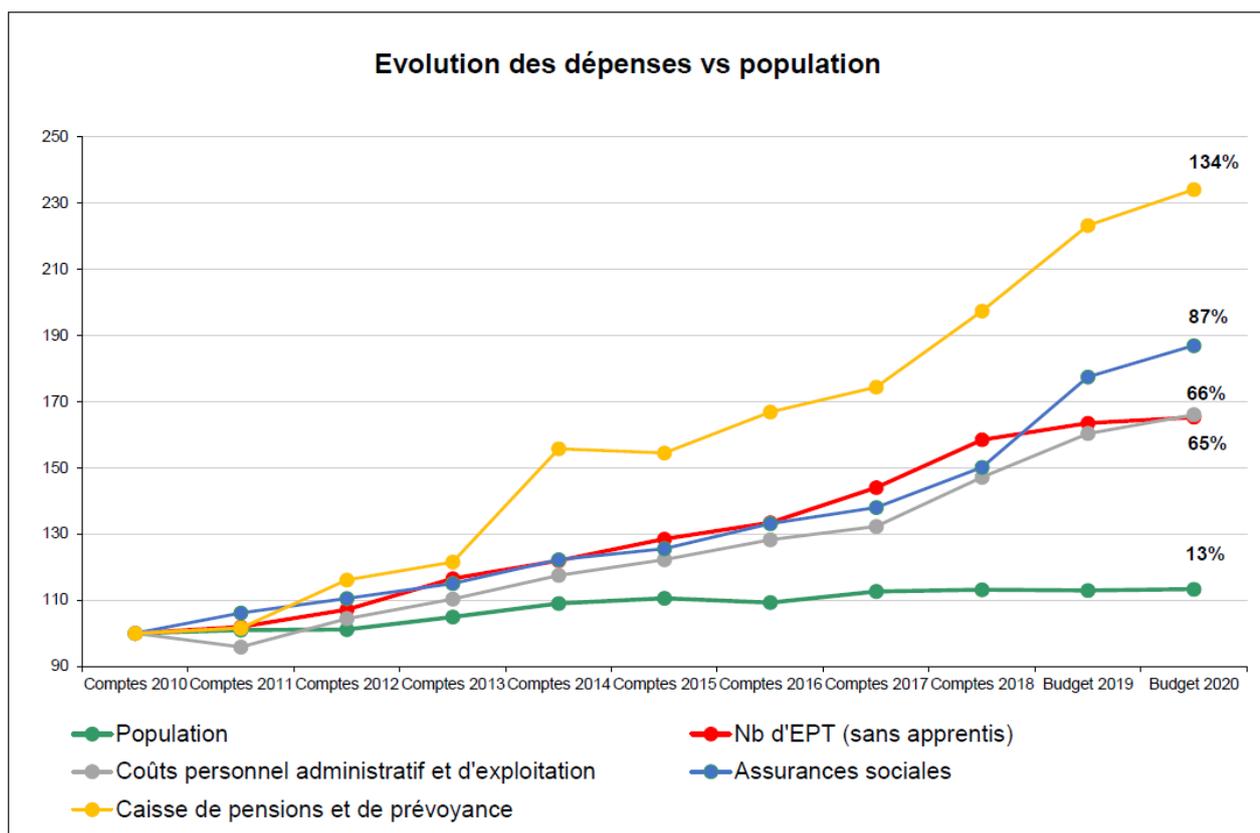
En outre, selon une information reçue par l'exécutif, il semblerait que tous les postes de travail fixes bénéficient d'un cahier des charges.

Les postes au service de la culture bénéficieront de 0,5 EPT en plus ; les modifications comptables sont dues au fait que la totalité des comptes liés à la culture relèvent dorénavant de la Commune. Effectivement, nous ne constatons pas d'augmentation des charges nettes pour la commune au niveau du budget.

Concernant la gestion des postes de travail au sein de l'administration communale, nous reportons la prise de position de la Municipalité :

*La question des EPT fait chaque année l'objet d'une analyse. A cet égard, toutes les possibilités ont été envisagées. La question de la priorisation des missions et projets tout comme leur échelonnement dans le temps a également été pris en compte. Les demandes en ETP et/ou d'augmentations de taux correspondent ainsi à des besoins avérés. Dans le cas d'espèce, un effort marqué a été fait dans la mesure où il s'agit pour 2020 d'augmentations de taux et non de créations de postes. N'oublions pas qu'il y en filigrane de cette démarche la fidélisation de notre personnel ainsi que la possibilité de leur offrir un cadre de travail adapté et agréable au travers d'un taux d'activité en adéquation.*

La COFIN observe toutefois la nette augmentation des EPT ces dernières années ce qui alourdit le budget. Elle ne revient pas sur ce sujet pour 2020 mais reste très attachée au fait que des postes supplémentaires accordés à notre administration doivent être très rares. S'agissant d'améliorations ponctuelles dans les différents dicastères, elles peuvent toujours être reportées si la situation financière devait se péjorer. Nous ne contestons pas à ce jour les EPT attribués.



Le graphique ci-dessus met en relation les coûts liés au personnel communal avec l'augmentation de la population ; nous devons constater que si le nombre d'EPT est stabilisé sur ces deux dernières années, les coûts, principalement des assurances et de la caisse de pension continuent d'augmenter plus que proportionnellement.

**Il appert que les différents postes du budget « achats d'électricité » sont nettement revus à la hausse (CHF 87'000.-), ceci s'explique de la manière suivante :**

Il est effectivement prévu une hausse de la consommation qui est notamment due à l'installation de la ventilation tempête et des nouveaux déshumidificateurs. Aujourd'hui ce chiffre est basé sur une estimation grossière. L'année 2020 précisera les dépenses réelles.

Par ailleurs la SEIC a annoncé une hausse de tarifs en moyenne de 10%. Nous avons une participation importante dans la SEIC mais pas la majorité des parts. La SEIC est un négociant en électricité, non un producteur (ou marginalement) et doit par conséquent répercuter les hausses d'achats d'énergie.

Le prix de l'électricité est composé de 3 parties :

- **Timbre** : il s'agit du transport de l'énergie électrique sur notre aire de desserte. Les coûts imputables à cette branche d'activité sont contrôlés et régulés par une instance fédérale. Ceux-ci n'évoluent pas par rapport à 2019 (même légère diminution) ;
- **Energie** : il s'agit de l'énergie électrique distribuée ; pour les clients qui consomment moins de 100'000 kWh annuels, le prix est également régulé par une instance fédérale ; pour les autres, c'est le prix du marché qui s'applique (offre et demande). L'énergie évolue assez fortement. La SEIC n'est que revendeuse et n'a quasiment pas de production, elle subit donc les prix du marché ;
- **Taxes** : nous ne sommes que le perceuteur, la SEIC n'est pas décideur et ne fait que de répercuter la taxe imposée par la confédération/le Canton/la commune. Les taxes n'ont pas évolué par rapport à 2019.

Si on prend l'entier du prix du kWh d'électricité à Gland en 2020 (Frais d'acheminement + énergie + taxes), le client de Gland payera légèrement plus que le client vaudois moyen !

Par contre si on décompose ce prix du kWh d'électricité à Gland on constate :

- Frais d'acheminement - inférieurs à la moyenne Cantonale (-> responsabilité SEIC)
- Energie - prix plus élevé que SI Nyon, mais inférieur que la moyenne Cantonale (Romande Energie) (-> responsabilité SEIC)
- Redevances communales - la Ville de Gland est quasiment championne vaudoise, seule la Ville de Nyon est plus gourmande encore.

**Au sujet de l'informatique, la COFIN a posé les questions suivantes :**

Les demandes d'investissements concernant l'informatique reviennent régulièrement au conseil, tant par voie de préavis que du budget. Est-il possible de faire un point de la situation ? En particulier, les investissements passés, ceux-ci serviront ils au développement d'Admin 2.0 ?

Ci-dessous nous relayons les informations de la Municipalité.

**A) STRATEGIE INFORMATIQUE INSTITUTIONNELLE**

*Au cours du premier semestre 2018, l'Office informatique s'est réorganisé avec pour objectif d'une part de continuer à garantir et améliorer la qualité de ses services, et d'autre part de contribuer significativement à la réalisation de la vision stratégique du Secrétariat municipal pour l'Administration.*

Un semestre après son entrée en fonction, le nouveau responsable informatique de la Commune a présenté à la Municipalité la vision qu'avait le Secrétariat municipal sur les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) pour les années à venir. Ses éléments essentiels étaient :

1. *La mise à niveau prioritaire des procédures et outils de gestion de l'Office (sécurité, inventaires matériels et logiciels, budgets, topologie des réseaux informatiques, etc.) ;*
2. *La continuation de l'analyse de ADMIN 2.0, base de la stratégie informatique existante ;*
3. *Le développement de l'informatique institutionnelle selon cinq axes complémentaires, permettant :*
  - *La maîtrise du cycle de vie des éléments constitutifs des environnements de travail et infrastructures techniques ;*
  - *L'industrialisation de l'installation ou de la modification des environnements de travail ;*
  - *La convergence de l'accès aux services OINFO sur un portail institutionnel ;*
  - *La collaboration et le partage ;*
  - *L'évolution des compétences ; et*
  - *Le travail sans frontières.*

*Toutes les demandes financières de l'OINFO en 2018 et 2019 sont liées aux deux premiers points cités précédemment, en voici le détail.*

**B) DETAIL DES DEMANDES DE CREDITS COMPLEMENTAIRES 2018-2019**

Exercice comptable 2018 : le budget alloué à l'OINFO était de CHF 429'810.- (INV : CHF 89'700.- ; FONCT : CHF 340'110.-).

*En cours d'année, des besoins non prévus ont fait l'objet de demandes de crédits complémentaires (préavis municipal no. 47). D'un montant total de CHF 60'392.- (INV : CHF 45'704.- ; FONCT : 14'688.-), ils couvraient les besoins suivants :*

- 1- *Des événements non planifiés : panne d'une machine à affranchir ; changement des formats de transactions financières par PostFinance ; atteinte de la limite de stockage des serveurs de fichiers ;*

- 2- Des projets non planifiés : projet Harmonie (portail internet pour la gestion d'activités extra scolaires) ; projet eFactures (facturation électronique remplaçant le format papier) ; projet eSéances (remplacement du logiciel existant pour la gestion des PV des séances de Municipalité) ; et
- 3- Des éléments non budgétés jusqu'alors : leasing de machines à café ; machine à mettre sous pli ; honoraires et frais d'assistance.

Lors des discussions en séance de Municipalité et dans la formulation de ces demandes de crédits complémentaires au Conseil communal, la « possibilité d'un dépassement de budget » était évoquée, ce qui implicitement suggérait de fait d'essayer de couvrir tout ou partie de ces dépenses supplémentaires dans le cadre budgétaire voté par le Conseil communal.

Les retards rencontrés lors du développement du logiciel eSéances ainsi que le report de dépenses sur les demandes budgétaires 2019 ont permis de clore l'exercice 2018 sans dépassement de budget.

Exercice comptable 2019 : le budget alloué à l'OINFO est de CHF 493'300.- (INV : 83'860.- ; FONCT : 409'440.-).

En regard du budget 2018, l'augmentation du budget 2019 est justifiée par les éléments suivants :

- 1- L'adaptation des coûts proportionnelle à un changement de volume (nombre de collaborateurs pour les licences, nombre d'adresses courriel gérées pour les envois de masse, etc.) ;
- 2- La prise en compte des éléments non budgétés en 2018 (leasings et frais d'assistance ; fin du développement du projet Harmonie, logiciel de conversion pour PostFinance, licence annuelle eSéances) ;
- 3- Des nouvelles demandes (bornes de consultation des bibliothèques, renouvellement de matériels réseau, renouvellement d'ordinateurs surannés, licences annuelles pour le SIE, honoraires et frais d'assistance supplémentaires) ; et
- 4- La reprise de comptes jusqu'alors attribués à d'autres entités : SBU, CHF 15'178.- pour la téléphonie fixe (INV : CHF 6'947.- ; FONCT CHF 8'231.-) ; SMUN-ORH, CHF 11'500.- 50% du support Adequasys (FONCT).

La mise en place d'outils de gestion de l'infrastructure informatique, le renouvellement de composants réseau sensible, ainsi que l'acquisition de matériels nécessitaient des dépenses non intégrées dans ce budget de fonctionnement. Lors de l'élaboration de celui-ci, il avait été décidé que ces dépenses, au vu de l'unité de matière, seraient incluses dans le préavis Admin 2.0 (projets de modernisation des outils informatiques de l'administration communale).

Compte tenu de la complexité du projet Admin 2.0 et donc du temps nécessaire à sa réalisation, il n'a pas été possible de soumettre le préavis y relatif au Conseil communal au cours du 1er trimestre 2019. Jugé indispensable, le déploiement de la sécurité informatique et des outils d'inventaires a fait l'objet d'une demande de crédits complémentaires (préavis municipal no. 59). D'un montant total de CHF 94'435.- (INV : CHF 55'335 ; FONCT : 39'100.-), ils couvraient les besoins suivants :

- 1- Parties d'Admin 2.0 : renouvellement des bornes Wi-Fi de l'administration ; amélioration des réseaux scolaires ; renouvellement des licences de pare-feux pour l'accès aux réseaux informatiques ; renouvellement des UPS pour garantir le fonctionnement des serveurs en cas de coupure de courant ; installation des bornes de consultation et matériel audio-vidéo pour la bibliothèque ; licences pour le logiciel de gestion de sécurité, de déploiement et d'inventaire ainsi que le support y associé ; et
- 2- eSéance : fin du développement et mise en production du logiciel eSéance non terminées en 2018.

## C) RESUME

Les demandes de crédits complémentaires des années passées concernaient principalement :

- Le renouvellement de matériels / logiciels sensibles non inventoriés ;

- *L'opportunité d'acquérir ou développer des logiciels jusqu'alors inclus dans le périmètre Admin 2.0 (eSéances, eFactures et Harmonie) ; et*
- *Le renouvellement / l'acquisition anticipé de matériels et logiciels prévus dans Admin 2.0 (Préavis non déposé en 2019).*

*Admin 2.0 fera l'objet d'un préavis spécifique, hors du budget de fonctionnement de l'OINFO.*

**En outre nous constatons une augmentation généralisée des coûts concernant la SUVA, malgré la mise en place d'un chargé de sécurité.**

La Municipalité nous fait savoir que la SUVA a changé de système de détermination des primes pour tous les assurés. Les changements produiront tous leurs effets à partir de 2020 après une période d'observation de sept ans de la sinistralité des assurés. Les maladies professionnelles sont désormais prises en compte à hauteur de 50 % dans le calcul du bonus-malus. Cela incite à prévenir les maladies du travail, et il en résulte une harmonisation de la procédure pour les entreprises de taille moyenne (pas d'imputation jusqu'ici) et les grandes entreprises (imputation de l'intégralité des charges). Dans le système de bonus-malus (SBM), l'expérience acquise par l'entreprise en matière de sinistres influe sur le taux de prime par le biais d'un bonus (coûts inférieurs à la moyenne) ou d'un malus (coûts supérieurs à la moyenne). Les entreprises d'une certaine taille (environ un quart d'entre elles) sont assurées selon le système de bonus-malus. Là aussi, elles sont réparties sur différents collectifs. Si une entreprise occasionne moins de coûts liés à des accidents (frais de traitement, indemnités journalières et rentes) que la moyenne de sa branche, elle est récompensée par un bonus, c'est-à-dire un rabais de prime. A l'inverse, un malus lui est attribué si les coûts qu'elle occasionne sont supérieurs à la moyenne sectorielle..

D'autre part, l'augmentation des primes SUVA en accidents non-professionnels fait suite à des accidents du personnel de notre commune.

Le « chargé de sécurité », dont le poste est en fait intitulé « Responsable santé et sécurité au travail (MSST) » met en place des mesures de prévention des accidents et maladies dans l'environnement professionnel. Par exemple, il a géré l'acquisition et l'installation de défibrillateurs dans les bâtiments de l'administration et dans certains espaces publics.

La majeure partie des accidents survenus sont des accidents non-professionnels.

**Pour finir, nous constatons une augmentation importante des sommes attribuées par la Commune ces 2 dernières années pour les manifestations sportives.**

Quelles sont les manifestations concernées ? La commune peut-elle se permettre cette dépense ?

L'exécutif nous répond de la manière suivante :

*Le sport tient une place toute particulière dans notre Commune qui compte un très grand nombre d'associations sportives permettant aux Glandois et Glandoises de pratiquer leurs activités favorites grâce à d'abondantes infrastructures qui sont mises gratuitement à disposition des sociétés locales.*

*Les bienfaits de l'activité physique pour la santé sont nombreux et reconnus, en plus de créer des liens sociaux. La Ville de Gland a la volonté, par l'engagement en février 2018 d'un délégué aux sports, de mettre en place et de développer le mouvement pour toutes les différentes tranches de population.*

*Le programme BOUGE, mis en place pour l'année 2019, répond à la demande de la population.*

**170.3653.00 / Manifestations 2019 (CHF 36'000)**

- *Gland Spring Run – 28 avril 2019.  
Pour sa deuxième édition, pas moins de 1'000 participants (complet) sont venus transpirer dans les différentes catégories proposées, dont 559 participants Glandois.*
- *La Suisse Bouge – 25 mai 2019  
La Suisse bouge est le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique et une alimentation saine dans les communes. La Ville de Gland y participe en organisant conjointement avec nos clubs sportifs des activités physiques gratuites pour la population. Cette journée permet de*

découvrir les offres sportives et les activités physiques nouvelles ou déjà existantes dans la Ville. 21 activités ont été proposées durant cette journée.

- *Tir de l'amitié – 28 septembre 2019*  
Le Tir de l'Amitié est une manifestation festive et amicale permettant aux autorités et aux membres de l'Administration de rencontrer les entreprises, les sociétés et associations de Gland, au moins une fois par année au Stand de tir de Gland. Pas moins de 21 équipes et 128 tireurs ont participé à cette édition.
- *Tournoi de Street Foot et Basket – 29, 30 juin 2019*  
Les Tournois de basket et de foot, ce sont deux journées organisées par la Ville en collaboration avec le Futsal Club et le Basket Club de Gland où des équipes s'affrontent par catégorie. Le samedi est dédié aux jeunes et le dimanche aux adultes. Ils ont lieu sur l'espace sportif urbain de Grand Champ. Cette première édition a séduit 46 équipes (25 de basket et 21 de football) qui, malgré les fortes chaleurs, n'ont pas réduit l'intensité de leurs efforts.
- *Dimanches Sportifs – 7 dimanches entre le 27 octobre 2019 et le dimanche 5 avril 2020*  
Un dimanche par mois les enfants entre 3 et 12 ans pourront venir découvrir les nombreux sports que proposent les clubs de la ville de Gland.

#### 170.3653.10 / Acteurs sportifs externes (CHF 6'300)

- *Urban Training – de mai à septembre*  
Cette activité qui allie marche et exercices dans la commune une fois par semaine remporte toujours un franc succès. Cela fait maintenant 3 ans que cette activité gratuite est mise en place pour ses habitants. A ce jours 209 Glandois ont participé à cette activité.
- *Urban Plogging – 12 mai 2019*  
Cette activité consiste à rassembler la population pour une activité éco-sportive. Les participants sont venus un dimanche matin à Eikenott pour parcourir une surface, en marchant ou en jogging, afin de ramasser les déchets rencontrer lors de leur course. L'événement a fini à la Falaise pour récolter les déchets ramassés et se retrouver autour d'un brunch healthy.
- *Sunday Training – 24 mars 2019*  
Le dimanche matin dans la salle de communale a été organisé des cours fitness allant du yoga au renforcement musculaire pour finir par un cours cardiovasculaire. 114 participants ont bougé gratuitement lors de cette matinée
- *Sport City Tour – juin*  
Une application qui permet de localiser facilement les chemins sportifs à Gland avec des exercices disponibles en vidéo.
- *La Nuit de Fitness - Samedi 2 novembre 2019 de 18h00 à 24h00*  
Dans le complexe sportif des Perrerets, a eu lieu la première "Nuit du fitness", l'occasion pour plus de 180 inscrits de s'exercer dans diverses disciplines durant toute une soirée.
- *Ski Training – 27 octobre, 24 novembre et 8 décembre*  
Pour que les activités hivernales telles que le ski, la randonnée ou la raquette à neige soient un plaisir, la Ville de Gland vous propose des sessions gratuites d'entraînements pour tous les niveaux dès 13 ans. Ils comprennent du renforcement musculaire, de la coordination et des exercices d'équilibre (proprioception). 45 participants pour le 27 octobre – 52 participants pour le 24 novembre – 39 actuellement pour le 8 décembre.

#### Manifestations 2020

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| ➤ <i>Sunday Training</i>                  | <i>Mérites Sportifs Régionaux</i> |
| ➤ <i>Gland Spring Run</i>                 | <i>Urban Training</i>             |
| ➤ <i>Urban Plogging</i>                   | <i>La Suisse Bouge</i>            |
| ➤ <i>Tournoi de Street Foot et Basket</i> | <i>Summer Party</i>               |
| ➤ <i>Sport City Tour</i>                  | <i>Tir de l'amitié</i>            |
| ➤ <i>Dimanches Sportifs</i>               | <i>Ski Training</i>               |
| ➤ <i>Patinoire mobile</i>                 | <i>La Nuit de Fitness</i>         |

La COFIN est d'avis que les sociétés locales doivent être bien intégrées et mises en avant dans les activités conjointes, la commune n'ayant pas pour mission de se substituer à elles.

## 2- Finances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes et budgets de ce dicastère depuis 2016.

Pour les finances :

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2016	14'716'903	47'890'339	33'173'436
Comptes 2017	14'389'388	50'197'697	35'808'309
Comptes 2018	17'008'307	56'460'358	39'452'051
Budget 2019	16'800'107	53'296'521	36'496'414
Budget 2020	16'831'420	54'821'450	37'990'030
Evolution 2019-2020	+0.18%	+2.86%	+4.09%

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2016	780'605	36'822'924	36'042'319
Comptes 2017	1'876'750	46'799'176	4'4922'426
Comptes 2018	923'931	47'081'342	46'157'411
Budget 2019	615'000	42'343'800	41'728'800
Budget 2020	690'000	43'769'000	43'079'000
Evolution 2019-2020	+12.9%	+3.36%	+3.23%

Les charges du service des Finances ne requièrent pas de commentaires particuliers - les charges et recettes restant stables par rapport au budget 2019.

Les recettes des impôts des personnes physiques suivent l'évolution de l'économie et du nombre de contribuables s'établissant à Gland.

Les recettes des impôts des personnes morales reviennent à des prévisions en ligne avec les comptes 2018 avant la mise en place de la réforme RIE III. Cela porterait à penser que l'impact de la RIE III a été totalement absorbé par l'évolution de l'économie glandoise. Les raisons principales seraient :

- L'abandon des statuts spéciaux
- Fin d'exonération partielle de certains contribuables.
- Bons résultats économiques de certains grands contribuables et globalement.
- Arrivée de nouvelles entreprises.

L'état des taxations des personnes morales à fin octobre indique des recettes fiscales de CHF 3'900'407.85 contre CHF 1'840'000.- budgété (+112%).

La provision pour débiteurs douteux existante est jugée suffisante pour absorber d'éventuelles pertes sur débiteurs en 2020. Elle culminait à CHF 2'348'656.- pour les créances fiscales au 31 décembre 2018, ce qui équivaut à quatre à cinq ans de défalcatons en moyenne. La provision budgétée est maintenue à CHF 250'000.-.

La Compensation fédérale RFFA se montera à CHF 358'200.00 contre CHF 442'762.45 accordée lors Compensation Cantonale RIE III VD.

Les intérêts des emprunts sont budgétés à CHF 521'550.00 contre CHF 610'000.00 au budget 2019.

Les variations des amortissements sont principalement dues aux objets qui auront été entièrement amortis en 2019 et une avance moins rapide que prévue des projets.

### 3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2016.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2016	2'642'239	1'880'880	-761'359
Comptes 2017	2'627'577	1'713'903	-913'674
Comptes 2018	2'630'810	1'723'093	-907'717
Budget 2019	5'460'100	4'133'160	-1'326'940
Budget 2020	3'768'220	2'396'600	-1'371'620
Evolution 2019-20	-30.99%	-42.02%	+3.37%

Les totaux des charges et des revenus de ce dicastère présentent de grandes variations entre les budgets 2019 et 2020, soit une baisse de CHF 1'691'880.- (-30.99 %) pour les charges et de CHF 1'736'560.- (-42.02% pour les revenus). Ces importantes variations sont principalement causées par l'évolution négative du montant lié à la taxe communautaire prélevée dans le cadre de la réalisation du PPA La Combaz (compte 350.4341.10 - Taxe « Equipement communautaire »). Le revenu constitué par cette taxe est simultanément attribué au fonds de réserve « Equipement communautaire » et fait ainsi l'objet d'une charge correspondante (compte 350.3818.00 – Attribution au fonds de réserve « Equipement communautaire »). Alors que le budget 2019 prévoyait le prélèvement d'une taxe d'un montant de CHF 2'254'620.-, la taxe prévue au budget 2020 se monte à CHF 537'300.-, soit une évolution négative de CHF 1'717'320.-. Ces mouvements expliquent pratiquement à eux seuls les variations globales des charges et revenus entre les budgets 2019 et 2020 de ce dicastère.

A noter que, selon les informations communiquées à la COFIN par la Municipalité postérieurement à l'établissement du budget, un « glissement » de la perception de la taxe aura très certainement lieu. En effet, suite à des recours déposés dans le cadre de la mise à l'enquête des futures constructions du PPA La Combaz, la perception de la taxe prévue en 2019 devrait être reportée à 2020, voire plus tard suivant l'évolution de la procédure juridique. Ce report est évalué à CHF 2'282'466.-. Le budget 2020 est donc sous-évalué s'agissant des comptes liés à la taxe communautaire.

Le **secteur 30 Administration** fait ressortir un supplément de charges de CHF 47'740.- (+ 4,15%) par rapport au budget 2019, essentiellement dû au fait que les charges salariales liées à l'engagement d'un assistant à la déléguée de l'énergie sont déployées à 100% dans le budget 2020 alors qu'elles ne l'étaient qu'à 75% dans le budget 2019.

Concernant le **secteur 35 Bâtiments**, outre les variations concernant la taxe communautaire déjà évoquées ci-dessus, les variations suivantes sont à mentionner :

- 350.3123.00 - Achats d'électricité : +CHF 12'400.- (+ 10.66%) en raison de la hausse des tarifs de l'électricité ;
- 350.3141.00 - Entretien des bâtiments : -CHF 27'600.- (-3,79%). Des économies ont été recherchées dans le cadre de l'entretien des bâtiments. Ainsi, les travaux d'entretien et de modernisation des centrales de ventilation du collège de Grand-Champ, de la salle de gymnastique de Grand-Champ et du théâtre de Grand-Champ ont été retardés.
- 350.3161.10 - Loyer locaux – Paix 1 (UAPE) : +CHF 51'700.-. Il s'agit d'un nouveau compte dû à la signature d'un bail par la Municipalité pour faire face à la hausse significative des inscriptions à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) pour l'année scolaire 2019-2020. Ce montant est en partie refacturé (à

## Préavis municipal n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020 - Rapport de la Commission des finances

hauteur de CHF 31'750.-) par le biais du compte 350.4161.10 – Loyer locaux Paix 1 (UAPE) à la Fondation La Ruche. Le montant refacturé devrait augmenter progressivement à l'avenir en fonction de la fréquentation et de l'espace utilisé.

Le secteur **36 Urbanisme** voit ses charges diminuer de CHF 20'000.- par rapport au budget 2019. Au niveau des revenus, le compte 360.4313.00 – Permis de construire, d'habiter, d'utiliser subit une baisse de CHF 73'500.- (-26,73%) à mettre en lien avec les mises à l'enquête liées au PPA La Combaz.

A noter que, tout comme pour la taxe communautaire et suite au dépôt de recours, une partie des recettes prévues au budget 2019 devrait être reportée sur 2020. Ce report devrait s'élever selon la Municipalité à CHF 120'026.85. De ce fait, le budget 2020 est très certainement sous-évalué s'agissant de ce compte.

### 4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2016.

	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2016</b>	6'180'092	3'310'266	-2'869'826
<b>Comptes 2017</b>	6'400'194	3'463'940	-2'936'254
<b>Comptes 2018</b>	6'506'668	3'652'678	-2'853'990
<b>Budget 2019</b>	8'403'550	5'181'100	-3'222'450
<b>Budget 2020</b>	8'067'580	4'849'850	-3'217'730
<i>Evolution 2019-20</i>	-4.00%	-6.39%	-1.46%

Aux comptes de ce secteur sont comptabilisées les taxes de raccordement aux égouts, éléments qui influencent les revenus en fonctions des projets de construction. Un écart stable montre donc mieux la maîtrise des coûts liés à ce chapitre du plan comptable.

Nous tenons à relever les points suivants : cette année pas de changement au niveau des EPT, la baisse dans les traitements du 430 est due au remplacement de certains employés par des éléments moins rémunérés, la hausse du 440 est due à la comptabilisation sur 12 mois du nouvel employé engagé au cours de l'année 2019.

Dans la rubrique 45, seuls les comptes 450 et 451 doivent légalement être équilibrés. Le solde des écritures attribuées au fonds de réserve déchets étant positif, l'objectif est atteint.

Les charges du compte 452 n'ont pas obligation à être équilibrées par un prélèvement du fonds de réserve. D'autres options sont envisagées à moyen terme pour atteindre l'équilibre comme comptabiliser les exonérations à charge du secteur social 7 pour équilibrer le financement de ces déchets.

Au niveau de l'épuration, le déséquilibre entre les taxes et la participation à l'APEC est dû à la taxe sur les micropolluants prélevée par la Confédération depuis 2017. Au vu de l'état du fonds de réserve, la Municipalité a préféré équilibrer le compte par le biais du fonds plutôt que d'augmenter la taxe facturée aux habitants.

Pour mémoire, voici l'état prévisionnel à fin 2019 et fin 2020 sur la base des attributions/prélèvements budgétés des différents fonds:

Période	Fonds de réserve « Déchets »	Fonds de réserve « Epuration »	Fonds de réserve « Egouts »
31.12.2014	214'957	3'667'155	5'930'145
31.12.2015	214'957	3'669'790	6'594'704
31.12.2016	219'667	3'455'557	6'575'769
31.12.2017	233'664	3'287'718	6'264'266

## Préavis municipal n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020 - Rapport de la Commission des finances

31.12.2018	233'604	3'101'342	5'926'315
31.12.2019*	60'004	2'925'942	6'840'675
31.12.2020*	-135'646	2'697'342	7'237'835

\* Estimation selon budgets 2019 et 2020

### 5- Instruction publique et cultes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2016.

	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2016</b>	5'830'974	583'503	-5'247'471
<b>Comptes 2017</b>	5'377'779	653'012	-4'724'767
<b>Comptes 2018</b>	5'221'926	643'059	-4'578'867
<b>Budget 2019</b>	5'670'782	632'400	-5'038'382
<b>Budget 2020</b>	6'194'240	597'325	-5'596'915
<i>Evolution 2019-20</i>	+9.23%	-5.54%	+11.08%

Le budget 2020 comparé à 2019, fait ressortir une augmentation des charges de 9.23%, due essentiellement à l'augmentation des charges pour les camps scolaires et l'augmentation du prix de l'électricité de +10% annoncée par la SEIC.

#### 513.3011.00 Traitements des concierges

L'augmentation des charges de CHF+92'400.- par rapport au budget 2019 est causée par le transfert d'un concierge du collège des Tuilières du compte 526.3011.00 (enseignement secondaire) vers ce compte 513.3011.00 (enseignement primaire). Au final, l'augmentation sur le compte 513.3011.00 est compensée par la diminution sur le compte 526.3011.00.

#### 519 Camps scolaires-enseignement primaire

#### 524 Camps scolaires-enseignement secondaire

Nous constatons une hausse de charges pour les camps scolaires et courses d'école (enseignement primaire et secondaire).

L'arrêt du Tribunal Fédéral du 7.12.2017 précise le principe et l'étendue de la gratuité de l'enseignement public obligatoire. Le montant maximum de la contribution financière demandée aux parents ne sera plus que de CHF 10.- à CHF 16.- par jour et ce dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Selon les explications de la Municipalité, la participation des parents a été fixée à CHF 13.- par jour au primaire et CHF 16.- par jour au secondaire. Pour garantir la même qualité des prestations et dans le but de ne pas restreindre le choix des activités offertes aux enfants, la Commune supportera la totalité des charges historiquement assumées par les parents.

#### 522.3131.00 Eldora déficit d'exploitation

La somme de CHF 32'100.- est prévue pour le budget 2020 alors que la somme de CHF 49'850.- était prévue pour le budget 2019

Pour information, les charges 2018 s'élevaient à CHF 13'058.- et CHF à 4'380.- pour l'année 2017.

Les investissements consentis en 2017- 2018 et amortis sur 5 ans grèvent le budget 2020, notamment : renouvellement du parc véhicules pour les livraisons (2 véhicules remplacés en 2018), remplacement du tunnel de lavage et du groupe froid, plus le contrat de maintenance sur ces objets.

Eldora prévoit également une hausse du coût des aliments, notamment la viande.

De plus, Eldora a perdu un client à Morges, avec la conséquence d'une baisse de bénéfice.

Actuellement, Eldora est à la recherche de nouveaux clients à livrer depuis Grand-Champ.

La refacturation des frais de personnel de service et vaisselle à la « Pause Déj » pourra faire baisser le déficit de ce compte.

#### 580 Temple et cultes :

## Préavis municipal n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020 - Rapport de la Commission des finances

Les charges augmentent de CHF 8'550.- par rapport au budget 2019 et de CHF 27'023.- par rapport aux comptes 2018.

La hausse provient principalement du traitement des organistes - Église Évangélique Réformée, contractuelle et selon les recommandations de l'EER et du Canton ainsi que d'une hausse des cotisations LPP suite à l'affiliation d'une collaboratrice à la CIP.

### 6- Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2016.

	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2016</b>	4'015'703	749'975	-3'265'728
<b>Comptes 2017</b>	4'147'973	761'393	-3'386'580
<b>Comptes 2018</b>	4'237'062	692'087	-3'544'975
<b>Budget 2019</b>	4'158'397	697'700	-3'460'697
<b>Budget 2020</b>	4'198'970	706'300	-3'492'670
<i>Evolution 2019-20</i>	+1.00%	+1.20%	+0.90%

#### 611 : Sécurité routière

Après une forte hausse au budget 2019, la tendance est à la baisse, le montant budgété 2019 de CHF 60'000 est ramené à CHF 40'000.- pour 2020.

#### 615 : Service de la population

A noter que l'effectif du Groupe ASP sera désormais au complet en 2020 avec l'engagement du 6<sup>ème</sup> agent (poste validé par le Conseil Communal pour l'année 2019). L'équipe sera à même de répondre de façon adaptée aux sollicitations liées aux manifestations, ainsi qu'une mise en place d'actions de prévention aux abords des écoles.

Le Secrétariat du Service de la population prévoit une augmentation des demandes liées aux manifestations et projets spéciaux. Dans cette optique, une augmentation du 10% du temps de travail sur le poste du Chef d'équipe est planifiée afin d'allouer des ressources à la planification.

#### 615.4370.00 : Amendes

La grosse différence (-57%) entre les comptes 2018 et le Budget 2019 et 2020 était clairement liée aux absences de longue durée pour cause d'accidents ou de maladies dans le groupe des ASP, ainsi que leurs interventions pour d'autres missions qui accaparaient leur temps comme les manifestations, le marché, le contrôle d'immeubles, notifications de poursuites, etc..).

En 2020, Le Groupe ASP sera finalement au complet. Il pourra y contribuer pleinement.

#### 620 : Contrôle des habitants

Si l'on compare le Budget 2020 avec 2019 et aux comptes 2018, nous constatons une diminution des charges et des revenus. Cela-dit, le ratio charges/revenus reste inchangé entre les comptes 2018 et le Budget 2020.

Pour sa part, l'Office du contrôle des habitants s'attend pour l'année 2020 à une régulation du nombre de procédures de naturalisations à la suite de l'abandon de l'ancienne loi et les demandes devraient se stabiliser.

## 7- Sécurité Sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2016.

	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2016</b>	15'782'396	1'599'745	-14'182'651
<b>Comptes 2017</b>	19'671'941	689'073	-18'982'868
<b>Comptes 2018</b>	18'450'673	1'585'427	-16'865'246
<b>Budget 2019</b>	19'023'982	450'660	-18'573'322
<b>Budget 2020</b>	19'310'640	476'210	-18'834'430
<i>Evolution 2019-2020</i>	+1.50%	+5.67%	+1.40%

Malgré la prise en charge intégrale de l'AVASAD par le Canton à partir de 2020 (CHF 1'258'750.-), le budget présente une légère augmentation en comparaison à celui de 2019. Ceci se justifie par l'accroissement des charges du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) de 20,14% (CHF 707'679.-) et des "acomptes de la facture sociale" de 6,47% (CHF 789'954.-).

### 714.3011.10 - Traitements du personnel auxiliaire

On constate une hausse des traitements du personnel auxiliaire du "Centre aéré" de 30,98 % ( CHF 9'450.-) par rapport au budget 2019. Elle est liée à la création d'un poste de moniteur supplémentaire qui permettra, sur les 8 semaines du Centre aéré (7 semaines CA été, 1 semaine CA automne) une adaptation et différenciation pédagogique de l'accompagnement par tranches d'âges, par la formation de deux groupes (un groupe « grands », un groupe « petits ») encadrés par 2 x 2 = 4 intervenants (au lieu de 3 jusqu'à présent) y compris lors des sorties.

### 715.3653.10 - Subventions au Centre de loisirs des jeunes

Une augmentation de CHF 9'750.- des charges salariales a été budgétée par l'association du CRL dans le but de répondre à la demande communale de renforcer et professionnaliser l'encadrement du Relax corner (jusqu'à présent géré principalement par des bénévoles de l'association Vivag) 4 pauses du midi par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et permettra par ailleurs d'ouvrir le CRL un après-midi supplémentaire (lundi) pour plus de continuité et d'attractivité (ouverture du lundi au samedi).

### 740.4512.10 - Subvention Cantonale - Fête multiculturelle

La COFIN a demandé à la Municipalité si la subvention Cantonale annuelle de CHF 4'000.- a été supprimée car elle ne figure pas au budget 2020. Elle a répondu ce qui suit :

La fête multiculturelle est gérée par le SPOP via la Commission d'intégration. Compte tenu de l'incertitude du financement, à savoir que les conditions d'octroi sont en passe d'être modifiés par le Canton, nous avons préféré ne pas mettre cette recette au budget. Toutefois il est prévu d'en faire la demande et ce pour un montant identique à 2019, soit CHF 4'000.-.

Il ne s'agit pas d'une situation glandoise en particulier mais de l'ensemble de ces fêtes qui vont nécessiter d'être repositionnées dans un futur proche pour atteindre des objectifs mieux définis.

## 8. Services Industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2016.

	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2016</b>	2'360'048	2'240'908	-119'140
<b>Comptes 2017</b>	3'383'630	3'418'248	34'618
<b>Comptes 2018</b>	2'461'034	2'464'207	3'173
<b>Budget 2019</b>	3'164'750	3'160'500	-4'250
<b>Budget 2020</b>	3'003'000	2'999'950	-3'050
<i>Evolution 2019-20</i>	-5,2%	-5,35%	-28,24%

L'analyse du Budget 2020 des Services Industriels, montre une légère baisse par comparaison avec le budget 2019.

### 810.3114.00

Il y a une augmentation concernant les achats et l'entretien des compteurs. Le remplacement des radios arrivant en fin de vie représente un coût d'environ CHF 3'000.-. L'installation de relevés à distance pour les «grandes propriétés» (le cottage, le domaine impérial etc.) est estimé à CHF 12'000.-. Ces éléments sont ponctuels et le budget 2021 devrait revenir au montant usuel.

### 810.3121.00

On constate une nette augmentation concernant la SAPAN achat d'eau ; ci-dessous un tableau pour comprendre les différences de coûts depuis 2015.

Année	Coûts d'achat d'eau
2018	64'913.20
2017	48'256.17
2016	27'308.49
2015	43'529.35

De 2012 à 2016, le budget de ce compte était de CHF 40'000.-. Mais lors de l'établissement du budget 2017, la Municipalité constatant les dépenses de 2016 et, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'eau des Baules (cptes 810.3121.10), a décidé de baisser ce compte et d'augmenter celui des Baules. Néanmoins, les dépenses démontrent que cette stratégie oblige le SIE à demander régulièrement des dépassements de crédits et cela ne reflète pas la situation climatique de ces dernières années. Dès lors, le SIE propose de rétablir le montant de la période 2012-2016.

L'augmentation au compte 810.3329.00, qui concerne l'amortissement du service des eaux, provient principalement de l'amortissement des investissements des préavis 48/2018 étude mesures d'entretien du réseau d'eau potable (CHF+16'750.-) et 53/2018 pour le remplacement de la conduite d'eau au secteur Grand-Rue/Jura (CHF+63'505.-).

### 815.3121.00.

Précédemment il n'y avait pas de ligne au budget pour l'achat d'eau. Effectivement jusqu'à ce jour, les différentes communes comptabilisaient les frais d'achats d'eau lors de périodes de crise sur leurs propres

## Préavis municipal n° 64 relatif au budget de l'exercice 2020 - Rapport de la Commission des finances

comptes. L'entente intercommunale souhaite que ces montants apparaissent dans les comptes ; ceci afin de respecter la convention d'utilisation de la station, en répartissant ces frais avec la clé de répartition habituelle.

821.3143.20

L'augmentation pour l'éclairage de Noël correspond aux factures de la SEIC concernant le montage et le démontage de l'éclairage de Noël. Jusqu'à ce jour elles étaient payées par le budget de l'année de démontage. Le budget 2020 prévoit une augmentation afin de refléter correctement la nouvelle méthode de comptabilisation. Cela permettra de respecter les règles financières communales en payant les prestations réalisées par le budget de l'année de celles-ci (CHF 5'000.-). Le solde de l'augmentation est prévu pour la mise en conformité des installations existantes.

### Conclusions

La Commission des finances relève que le budget présente un déficit de CHF 3'544'755.- et une marge d'autofinancement faible se montant à CHF 1'963'955.-; ceci bien que les rentrées fiscales aient été budgétées de façon optimiste avec une augmentation de 3,37 %. Néanmoins, plusieurs éléments concrets nous permettent d'espérer une nette amélioration de la situation.

D'autre-aprt, le nombre de personnes au service de la commune reste stable. Seules des augmentations de taux d'occupation, sur des postes existants, majorent l'effectif d'un EPT.

Les charges par dicastères sont bien maîtrisées.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 64 relatif au budget pour l'exercice 2020 et de prendre la décision suivante :

- accepter le budget de l'exercice 2020 de la ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de dépenses de CHF 3'544'755.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 1'963'955.-

### Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 <sup>er</sup> membre	Georges Grandjean Rapporteur	Angelita Galvez Membre
Iulica Gorgoni Membre	Isabelle Wegmann Membre	Eric Dällenbach Membre
Rasul Mawjee Membre	Jérôme Frachebourg Membre	David Biemmi Membre

